

Communiqué de presse

26 août 2019 - N° 27

Anette Rey est nommée Directrice de la communication du Groupe SCOR

Anette Rey rejoint SCOR en tant que Directrice de la communication du Groupe, sous la responsabilité du Directeur des opérations du Groupe, Romain Launay. Basée à Paris, elle est en charge de tous les aspects de la communication interne et externe du Groupe.

*

* *

Anette Rey, de double nationalité franco-allemande, possède un doctorat d'État en sciences politiques obtenu à l'Université Albert-Ludwig de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), ainsi qu'un master et un DEA de sciences politiques et de relations internationales de Sciences Po Paris. En plus de 20 ans de carrière, elle a dirigé la communication de plusieurs entreprises internationales de premier plan, dans différents secteurs d'activité. Avant d'intégrer SCOR, elle était ainsi Directrice de la communication Groupe de Geodis. Anette Rey a commencé sa carrière au sein de RTL Group au Luxembourg et à Londres, avant de rejoindre Ubisoft en 2003 en tant que Directrice de la communication Groupe. En 2011, elle a rejoint Air Liquide, où elle a piloté la communication externe du Groupe jusqu'en 2014 après avoir dirigé la communication de la branche industrielle du Groupe. En 2015, elle a été nommée Directrice de la communication et des affaires publiques pour la France du laboratoire biopharmaceutique américain Bristol-Myers Squibb.

*

* *

Contacts

Anette Rey
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 82 82
arey@scor.com

Ian Kelly
Directeur des Relations Investisseurs
+44 (0)203 207 8561
ikelly@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des



The Art & Science of Risk

Communiqué de presse

26 août 2019 - N° 27

événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2018 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2019 sous le numéro D.19-0092 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».